CHAPITRE 3

Nombres réels, inégalités

1.

RAPPELS

1.1.

Quelques règles de calcul

Pour comparer deux réels, on a deux signes : \leq (inégalité large) et < (inégalité stricte). En français, quand on dit qu'un nombre x **est plus petit que** y, on sous-entend $x \leq y$, donc que x est inférieur ou égal à y. Pour décrire x < y, on dit que x est strictement inférieur à y.

Définition 1 | **Relation d'ordre sur** \mathbb{R} _

On dit que \leq est une relation d'ordre sur \mathbb{R} car

- 1. (Réflexivité) $\forall x \in \mathbb{R}, x \leq x$,
- 2. (Antisymétrie) $\forall (x, y) \in \mathbb{R}^2$, si $x \le y$ et $y \le x$ alors x = y,
- 3. **(Transitivité)** $\forall (x, y, z) \in \mathbb{R}^3$, si $x \le y$ et $y \le z$ alors $x \le z$.

Proposition 1 | Règles de calcul

Soit x, y, z, t, λ des nombres réels.

- 1. $x < y \Rightarrow x < y$ (la réciproque est fausse),
- 2. [Addition]
 - $x \le y \Rightarrow x + z \le y + z$
 - $x < y \Rightarrow x + z < y + z$
- 3. **[Addition 2]**
 - si $x \le y$ et $z \le t$ alors $x + z \le y + t$,
 - $\operatorname{si} x < y \operatorname{et} z \leq t \operatorname{alors} x + z < y + t$,
- 4. [Multiplication]
 - par un réel positif : si $(x \le y)$ et $\lambda > 0$ alors $\lambda x \le \lambda y$, (fonctionne aussi avec x < y)
 - par un réel négatif : si $(x \le y)$ et $\lambda < 0$ alors $\lambda x \ge \lambda y$, (fonctionne aussi avec x < y)
 - d'inégalités positives : si $0 \le x \le y$ et $0 \le z \le t$ alors $0 \le xy \le zt$,
- 5. **[Signe d'un produit]** $xy \ge 0$ si et seulement si x et y sont des réels de même signe,

6. **[Passage à l'inverse]** si $x \le y$ et x, y sont des réels non nuls de même signe alors $\frac{1}{x} \ge \frac{1}{y}$. Fonctionne aussi avec x < y.

X

Attention

Si x et y sont de signe opposé, le passage à l'inverse ne change pas l'ordre car il ne garde pas le signe.

Exemple 1 — *Montrer que* $\forall x > 2$, $\frac{1}{x^2+1} < \frac{1}{5}$.

Proposition 2 | Composition par une fonction croissante

1. Si f est une fonction croissante sur un intervalle I alors

$$\forall (x, y) \in I^2, x \le y \Rightarrow f(x) \le f(y).$$

La réciproque n'est vraie que si f est strictement croissante.

2. Si f est une fonction strictement croissante sur un intervalle I alors

$$\forall (x, y) \in I^2, x < y \Rightarrow f(x) < f(y).$$

3. Si f est une fonction décroissante sur un intervalle I alors

$$\forall (x, y) \in I^2, x \le y \Rightarrow f(x) \ge f(y).$$

La réciproque n'est vraie que si f est strictement décroissante.

4. Si f est une fonction strictement décroissante sur un intervalle I alors

$$\forall (x,y) \in \mathrm{I}^2, x < y \Rightarrow f(x) > f(y).$$

1.2.

Intervalles

Définition 2 | **Intervalles bornés de** ℝ

Les intervalles bornés de $\mathbb R$ sont les intervalles suivants :

- Intervalle fermé : $[a, b] = \{x \in \mathbb{R}, a \le x \le b\},\$
- Intervalle semi-ouvert (ou semi-fermé) : $[a, b[= \{x \in \mathbb{R}, a \le x < b\},$
- Intervalle semi-ouvert (ou semi-fermé) : $]a,b] = \{x \in \mathbb{R}, a < x \le b\},\$
- Intervalle ouvert :] $a, b = \{x \in \mathbb{R}, a < x < b\}$.

_ Définition 3 | Intervalles non bornés de ℝ _

Les intervalles non bornés de $\mathbb R$ sont les intervalles suivants :

- $[a, +\infty[=\{x \in \mathbb{R}, x \ge a\},$
- $]a, +\infty[=\{x \in \mathbb{R}, x > a\},\]$
- $]-\infty,b]=\{x\in\mathbb{R},x\leq b\},$
- $]-\infty, b[=\{x \in \mathbb{R}, x < b\}.$

2.

VALEUR ABSOLUE, INÉGALITÉ TRIANGULAIRE

_ Définition 4 | Valeur absolue ____

La valeur absolue d'un nombre réel x est donnée par

$$|x| = x \operatorname{si} x \ge 0$$

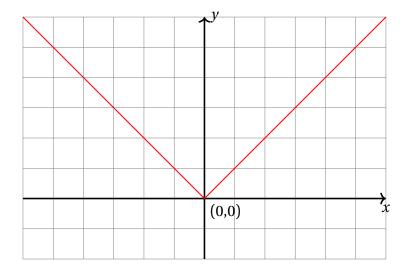
ou
$$-x \operatorname{si} x < 0$$
.

Proposition 3 —

La fonction qui a une réel associe sa valeur absolue est

- continue sur \mathbb{R} ,
- dérivable sur] $-\infty$, 0[et]0, $+\infty$ [,
- non dérivable en 0
- strictement décroissante sur \mathbb{R}_{-} et strictement croissante sur \mathbb{R}_{+} .

Représentation graphique :



Théorème 1 | Inégalité triangulaire

Pour tout réels x, y on a

$$||x| - |y|| \le |x + y| \le |x| + |y|.$$

La deuxième inégalité est une égalité si et seulement si x et y sont de même signe.

Preuve On commence par prouver la deuxième inégalité. Comme la fonction carrée est strictement croissante sur \mathbb{R}_+ , on a les équivalence

$$|x+y| \le |x| + |y| \iff |x+y|^2 \le (|x|+|y|)^2$$

 $\iff x^2 + y^2 + 2xy \le x^2 + y^2 + 2|x||y|$
 $\iff xy \le |xy| \text{ ce qui est toujours vrai.}$

On a égalité si et seulement si xy = |xy| autrement dit si x et y sont de même signe.

Pour résoudre les inéquations avec des valeurs absolues, on est souvent amené à utiliser des disjonctions de cas.

Exemple 2 — *Résoudre l'inéquation* $|2x-1|+|2x+1| \le |4x+2|$.

BORNES

Dans toute cette partie, $X \subset \mathbb{R}$ est un une partie non vide de \mathbb{R} .

Définition 5 | **Majorant, minorant** _____

Soit $M \in \mathbb{R}$, on dit que

- M est un **majorant** de X si pour tout $x \in X$, $x \le M$,
- M est un **minorant** de X si pour tout $x \in X$, $x \ge M$.<

Remarque 3.1 — On a l'habitude de noter un minorant m (avec une minuscule).

Définition 6 | Partie majorées, minorées, bornées —

On dit que:

- 1. X est **majorée** si elle admet un majorant,
- 2. X est **minorée** si elle admet un minorant,
- 3. X est **bornée** si elle admet un minorant et un majorant.

Exemple 3 —

- 1.] $-\infty$, 2[n'est pas minoré. Mais il est majoré et tout réel supérieur ou égal à 2 en est un majorant,
- 2. R n'est ni majoré ni minoré,
- 3. Z n'est ni minoré ni majoré,
- 4. N est minoré par tout réel inférieur ou égal à 0. Il n'est pas majoré.

Remarque 3.2 — Une partie X est bornée si et seulement si l'ensemble $Y = \{|x|, x \in X\}$ est majoré. C'est vrai car 0 est un toujours un minorant de Y.

Remarque 3.3 — Si X est majorée, alors elle admet une infinité de majorants. En effet si M est un majorant de X, tout réel supérieur à M l'est aussi. Par exemple, [0, 2] est admet 2 pour majorant, mais aussi 3, 3.5, ou 2.0001 ou 10000000.

_ Définition 7 | Maximum, minimum _

- 1. Le **maximum** d'un ensemble X, s'il existe, est un majorant de X qui appartient à l'intervalle.
- 2. Le **minimum** d'un ensemble X, s'il existe, est un minorant de X qui appartient à l'intervalle.

Exemple 4 —

- 1. \mathbb{R} n'a ni minium ni maximum,
- 2. tout intervalle [a, b] admet a pour minimum et b comme maximum,
- 3. [-5,1] admet -5 pour minimum mais n'a pas de maximum,
- 4. $[-5,1]\cup\{2\}$ a -5 pour minimum et 2 pour maximum,
- 5. $\{\cos(x), x \in \mathbb{R}\}\$ admet -1 pour minimum et 1 pour maximum.

Remarque 3.4 — Un **extremum** (c'est à dire un minimum ou un maximum) est unique s'il existe.

Définition 8 | Borne supérieure, borne inférieure

La **borne supérieure** de X, lorsqu'elle existe, est le plus petit de ses majorants. De même, la **borne inférieure** de X, lorsqu'elle existe, est le plus grand de ses minorants.



Notation

La borne supérieure de X, si elle existe est notée sup X. La borne inférieure de X est notée, si elle existe, inf X.

Proposition 4 –

Lorsqu'un sous-ensemble X admet un maximum (resp. un minimum), il admet celui-ci comme borne supérieure (resp. inférieure).

Exemple 5 —

- 1. ℝ n'a ni borne inférieure ni supérieure car il n'a ni majorant ni minorant
- 2. L'intervalle I = [0, 1[admet 0 comme borne inférieure car c'est son minimum. Il admet aussi 1 comme borne supérieure. En effet 1 est bien un majorant de I : tout élément de [0, 1[est bien inférieur à 1.

Montrons que c'est le plus petit des majorants de I : pour cela on montre que tout réel strictement plus petit que 1 **n'est pas** un majorant. Soit m < 1 : si m est négatif, ça ne peut pas être un majorant de I car 0 > m. Si $m \in [0,1[$, alors $m' = \frac{m+1}{2} \in I$ alors que m' > m. Donc m n'est pas un majorant de I.

Ainsi I admet une borne supérieure et sup I = 1.

On en déduit une méthode général.



Méthode

Pour montrer que qu'un réel x est la borne supérieure d'une partie $X \subset \mathbb{R}$.

- 1. On montre que *x* est un majorant de X.
- 2. On montre que tout majorant M de X est nécessairement inférieur à x.

Théorème 2 | Théorème de la borne supérieure

Toute partie majorée (respectivement minorée) de \mathbb{R} admet une borne supérieure (respectivement inférieure).

Remarque 3.5 — Ce théorème découle de la construction de $\mathbb R$ qui est largement hors-programme. Il est donc admis.

4.

PARTIE ENTIÈRE

Définition 9 | Partie entière d'un réel _

La partie entière d'un réel x, notée $\lfloor x \rfloor$ est le plus grand nombre entier inférieur ou égal à x.

Exemple 6 —

1. $\forall n \in \mathbb{Z}, \lfloor n \rfloor = n$,

- 2. $\lfloor 3.5 \rfloor = 3, \lfloor 101.0001 \rfloor = 101,$
- 3. attention aux négatifs : $\lfloor -7.5 \rfloor = -8$.

Remarque 4.1 — On peut aussi parler de la partie entière supérieure, notée $\lceil x \rceil$, qui est le plus petit entier supérieur ou égal à x.

Proposition 5 —

La fonction qui à un réel x associe sa partie entière est

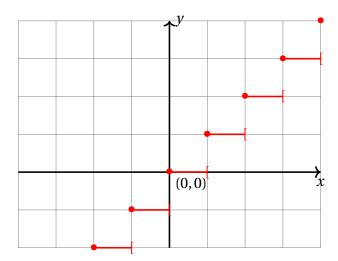
- 1. croissante sur \mathbb{R} ,
- 2. continue et constante sur tout intervalle de la forme [n, n+1] où $n \in \mathbb{Z}$,
- 3. discontinue en tout $n \in \mathbb{Z}$.

Proposition 6 —

La fonction partie entière vérifie

$$\forall x \in \mathbb{R}, \lfloor x+1 \rfloor = \lfloor x \rfloor + 1.$$

Représentation graphique.



Comment étudier égalités et inégalités avec des parties entières.

- 1. On cherche si l'égalité à étudier est périodique.
- 2. On fait l'étude sur l'intervalle trouvé : on le découpe en sous-parties sur lesquelles on peut trouver une expression plus sympathique en se débarrassant des parties entières.
- 3. Sur chacune de ces parties, on résout l'équation ou l'inéquation.